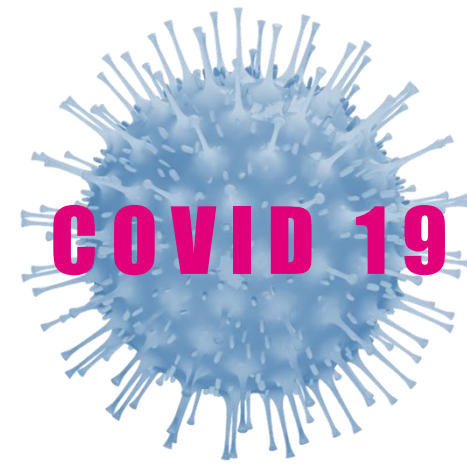




Santé au Travail



# Plan de continuité d'activité P.C.A.

**Le créer : laissez-vous guider**



**Que dit la loi sur le P.C.A. ?**



# La mise en place d'un P.C.A. n'est pas une obligation légale

La loi n'impose pas davantage à l'employeur l'obligation de poursuivre son activité lorsque le personnel de son entreprise est fortement absent en raison d'une crise affectant le fonctionnement normal de l'entreprise.

**Pourquoi mettre en place votre P.C.A. ? :**

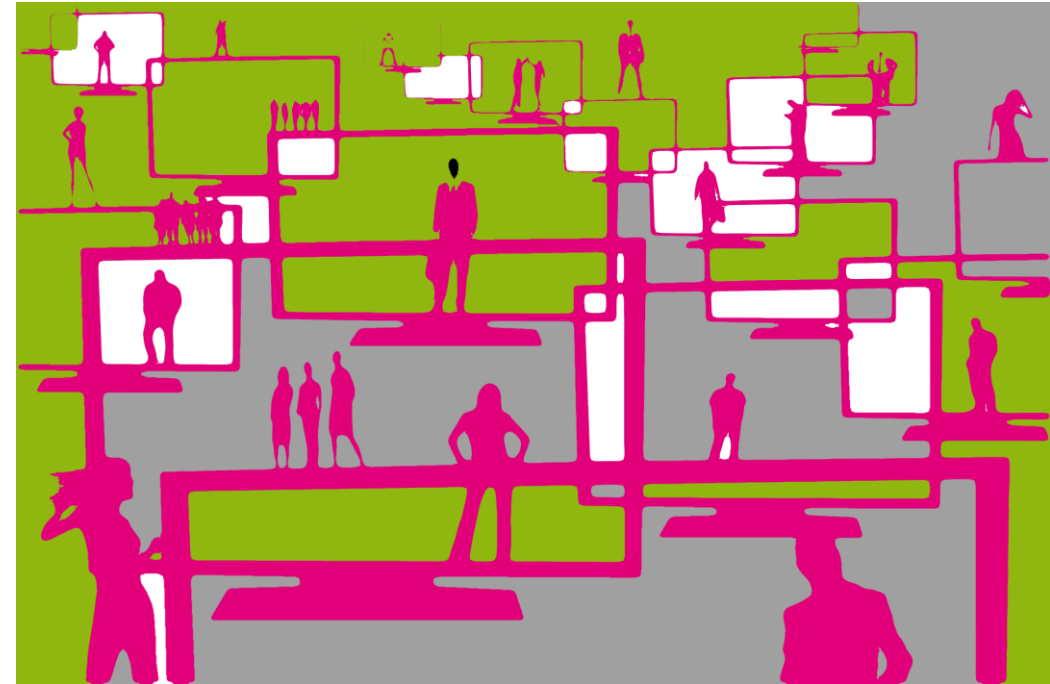
- Pour anticiper la survenue d'une crise
- Pour maintenir l'activité de l'entreprise
- Pour garantir la sécurité des personnels
- Pour protéger votre entreprise d'un trop grand préjudice tant humain qu'économique

Une démarche essentielle dans des conditions contraignantes économiquement.

Un sinistre mal géré peut avoir des conséquences désastreuses sur le plan économique, social ou en termes d'image.



# Organiser le maintien de l'activité



# L'AIST 87 vous guide pas à pas...

Le risque zéro n'existant pas, votre entreprise peut être confrontée à un accident grave, un incendie, voire une catastrophe ou une crise.

Ce type d'évènements peut perturber considérablement le fonctionnement des organisations. Que devient votre entreprise si elle n'a pas prévu de dispositions adaptées pour affronter cette situation et poursuivre ses activités ?

Le Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.) a pour objectif de faire face à des crises entraînant un absentéisme important au sein de l'entreprise. L'intérêt du P.C.A. est de pallier les conséquences de l'arrêt de l'activité de l'entreprise, voire de contribuer à l'éviter.



# Comment construire votre P.C.A. ?



# Un outil simple et facile à remplir..

Peu de temps pour le remplir mais beaucoup de temps de gagner en cas de crise.

A noter que la rédaction du P.C.A. est l'occasion dans le même temps d'actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels (D.U.E.R.P.) et du plan annuel de prévention.





**Et le retour à l'activité me direz-vous ?**

**Le Plan de Retour à l'Activité (P.R.A.)**

**prévu dans notre outil... Un 2 en 1**





# Un retour vers le passé : ça ne s'improvise pas !

La reprise progressive d'activité vers une situation stabilisée pose de nombreuses questions et demande une préparation facilitant ses conditions de succès, tant pour l'atteinte des objectifs de production de l'entreprise que pour la préservation de la santé et la sécurité des salariés.





## En complément :

Retrouvez sur notre site web [www.aist87.fr](http://www.aist87.fr) toute l'actualité en santé au travail durant cette période de pandémie et les documents utiles pour vous accompagner :

### Page spéciale COVID19

### Covid19 – Informations aux entreprises adhérentes de l'AIST87

### Page dédiée au déconfinement :

- Guide pour la gestion de l'après confinement (AIST87)
- Feuille de route, reprise d'activité de mon entreprise (Présanse Nouvelle Aquitaine)



COVID19

L'AIST87 A VOTRE ECOUTE

05.55.77.65.63  
contact@aist87.fr

[www.aist87.fr](http://www.aist87.fr)

# Covid19 – Informations aux entreprises adhérentes de l'AIST87

publié le 28 avril 2020 / modifié le 3 juin 2020

**Cette page spéciale COVID19 vous permettra de retrouver les publications, outils et dispositifs d'accompagnements mis en place pour tous les acteurs de l'entreprise (Employeur, salariés, managers, membres d'un CSE ou référent santé et sécurité) :**

- [Flash spécial COVID19 : Continuité de l'activité médicale et soutien psychologique](#)
- [COVID19 : Guide Santé au travail – Gérer l'après confinement](#)
- [Covid-19 : Le document unique doit être actualisé !](#)
- [COVID-19 : des fiches conseils pour les salariés et les employeurs](#)
- [COVID 19 : une nécessaire désinfection des surfaces professionnelles](#)
- [COVID19 – Masques et activités professionnelles](#)
- [Covid19 : le télétravail en situation exceptionnelle](#)
- [Assistante sociale : continuité de service et accompagnement COVID-19](#)
- [COVID19 : La désinfection d'un véhicule d'entreprise](#)
- [Systèmes de ventilation et COVID-19 : FAQ](#)
- [COVID19 : TPE – PME : Equipements de protection – Subvention « Prévention COVID »](#)
- [Report des délais de réalisation des visites et examens médicaux](#)
- [COVID19 : Renouvellement ou recyclage des formations obligatoires](#)

## Documents à télécharger

- ↓ [\[AIST87\] COVID19 : Répertoire de liens utiles pour l'employeur \(Màj 25/05/2020\)](#)  
PDF, 221 Ko
- ↓ [\[AIST87\] COVID19 - Questions/Réponses - Personnes vulnérables](#)  
PDF, 277 Ko

## Liens utiles

- [\[France NUM\] COVID-19 : Informer et rassurer les clients et les personnels dans les commerces : des affiches et des infographies à télécharger](#)
- [TPE – PME : Equipements de protection – Subvention « Prévention COVID »](#)
- [Décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle](#)



# COVID19 : Santé au travail – Gérer l'après confinement

publié le 11 mai 2020 / modifié le 25 mai 2020

**Vous êtes chef d'entreprise, managers, membres d'un CSE ou référent santé et sécurité (infirmier, animateur HSE...) et vous vous interrogez sur la meilleure façon de faire face à l'après confinement ?**



Le 11 mai 2020 débutera un déconfinement progressif en Nouvelle Aquitaine. Pour réussir la réintégration de leurs salariés, les entreprises doivent prendre en compte les mesures de prévention sanitaire (gestes barrières) mais également l'impact psychologique de la crise. Les salariés peuvent ressortir fragilisés voire très éprouvés de cette période : peur de la contamination, doute sur la sécurité de l'emploi, inquiétude sur la charge de travail, ...

Votre service de santé au travail vous propose quatre documents qui ont vocation à vous aider et à vous accompagner lors de la reprise d'activité **quelle que soit la taille et le type d'activité de votre entreprise** :

- Le guide « **Feuille de route – Reprise d'activité de mon entreprise** » fait le point sur les mesures de prévention et de protection, l'adaptation de l'organisation du travail et le suivi de la santé des salariés.
- Le guide « **Santé au travail – gérer l'après déconfinement** » est composé de **9 fiches repères** qui peuvent être utilisées individuellement selon les besoins. Il répond à la problématique de la santé psychologique lors du retour au travail.
- La plaquette « **Je renforce ma VIGILANCE** », destinée aux employeurs résume en 9 actions la gestion de vos équipes pendant et après le déconfinement.
- La plaquette « **Je reconstruis mon AVENIR** » s'adresse **plus particulièrement à vos salariés** et leur donne 6 conseils pour appréhender leur retour au travail dans les meilleures conditions pendant et après le déconfinement.



**N'hésitez pas à contacter nos experts en santé au travail :**

**Téléphone : 05.55.77.65.63**

## Documents à télécharger

- ↓ [AIST87 - Guide Feuille de route - Reprise d'activité de mon entreprise](#)  
PDF, 2,8 Mo
- ↓ [AIST87 - COVID19 : Guide santé travail - Gérer l'après confinement](#)  
PDF, 1,54 Mo
- ↓ [AIST87 - Plaquette Je renforce ma V.I.G.I.L.A.N.C.E. Employeur](#)  
PDF, 140 Ko
- ↓ [AIST87 - Plaquette Je reconstruis mon A.V.E.N.I.R. Salarié](#)  
PDF, 127 Ko

## Liens utiles

- [AIST87 – Flash spécial COVID19](#)